

LE GENIE.

A. M. DE DONALD.

Ain-i, quand parmi les tempêtes,
Au sommet brûlant du Sina,
Jadis le plus grand des prophètes,
Gravait les tables de Juda ;
Pendant cet entretien sublime,
Un nuage couvrait la cime
Du mo-t inaccessible aux yeux,
Et, tremblant aux coups du tonnerre,
Jadis, couché dans la poussière,
Vit ses lois descendre des cieux.

Ainsi, des sophistes célèbres
Disaient les fausses clartés,
Tu feras du sein de ténèbres
Éblouissantes vérités.
Ce voile qui des lois premières
Couvrait les augustes mystères,
Se déchire et tombe à ta voix :
Et tu suis ta route assurée
Jusqu'à cette source sacrée
Où le monde a puisé ses lois.

Assis sur la basse immuable
De l'éternelle vérité,
Tu vois d'un œil inaltérable
Les phases de l'humanité.
Secoués de leurs gonds antiques,
Les empires, les républiques
S'écroulent en débris épars ;
Tu ris des terreur de nos hommes :
Partout où nous voyons les hommes
Un Dieu se montre à tes regards !

En vain par quelque faux système
Un système faux est détruit ;
Par le désordre à l'ordre même
L'univers moral est conduit.
Et comme autour d'un autre unique
La terre, dans sa route oblique,
Décrit sa route dans les airs,
Ainsi, par une loi plus belle,
Ainsi la justice éternelle
Est le pivot de l'univers.

Mais quoi ! tandis que le génie
Te ravis si loin de nos yeux,
Les lâches élançons de l'envie
Te suivent jusque dans les cieux !
Crois-tu, à dédaigner d'en descendre,
Ne t'abaisse pas pour entendre
Ces bourdonnements destructeurs.
Poursuis ta sublime carrière,
Poursuis : le mépris du vulgaire,
Est l'apanage des grands cœurs.

Objet de ses amours frivoles,
Ne l'as-tu pas vu tour à tour
Se farger de folles idoles
Qu'il adore et brise en un jour ?
N'as-tu pas vu son inconstance
De l'hérétique croyance
Éteindre les sacrés flambeaux ;
Brûler ce qu'adoraient ses pères,
Et donner le nom de lumières
A l'épaisse nuit des tombeaux !

Secours d'autres rêves,
Mais par d'autres tyrans flétris,
Tout meurt du poids de ses chaînes,
L'entends-tu crier : Liberté !
Dans ses sacrilèges caprices,
Le voit-tu, donnant à ses vices
Les noms de toutes les vertus,
Traîner Socrate aux gémonies,
Pour faire en des temples impies
L'apothéose d'Anitus ?

Si, pour caresser sa faiblesse,
Sous les pinceaux adulateurs,
Tu parais du nom de sage
Les leçons de ses corrupteurs,
Tu verras ses mains avilies
Arrachant des palmes flétries
De quelque front déshonoré,
Les répandre sur ton passage,
Et, changeant la gloire en outrage,
T'offrir un triomphe abhorré !

Mais loin d'abandonner la lice
Où ta jeunesse a combattu,
Tu sais que l'estime du vicio
Est un outrage à la vertu.
Tu l'honneur de tant de haine ;
Tu plains ces faibles cœurs qu'entraîne
Le cours de leur siècle égaré ;
Et, seul contre le flot rapide,
Tu marches d'un pas intrépide
Au but que la gloire a montré !

Tel un torrent, fils de l'orage,
En roulant du sommet des monts,
S'il rencontre sur son passage
Un chêne, l'orgueil des vallons ;
Il s'irrite, il écume, il grouille,
Il presse des pils de son onde
L'arbre vainement menacé ;
Mais, debout parmi les ruines,
Le chêne aux profondes racines
Demeure ; et le fleuve a passé.

Tu donc, des mépris de ton âge
Sans être jamais rebuté,
Retrempes ton mâle courage
Dans les flots de l'adversité !
Pour cette lutte qui s'achève
Que la vérité soit ton glaive,
La justice ton bouclier.
Va, dédaigne d'autres armures ;
Et si tu reçois des blessures,
Nous les couvrirons de laurier !

Vois-tu dans la carrière antique,
Autour des coursiers et des chars,
Jaillir la poussière olympique
Qui les dérobe à nos regards ?
Dans sa course ainsi le génie
Par les nuages de l'envie
Marche longtemps environné ;
Mais au terme de la carrière,
Des flots de l'indigne poussière
Il sort vainqueur et couronné.

DE LAMARTINE.

FAITS DIVERS.

TERRIBLE INCENDIE.—Les journaux de Saint-Louis du 9 et du 10 mai, nous apprennent qu'un incendie considérable a éclaté, dans la nuit du 8 au courant, quatre bâtiments dans le port de cette ville.

Le feu s'est déclaré dans la chambre à coucher d'un steamer *Mail*, amarré au bout de la rue Olive, et dans peu d'instants les flammes ont détruit ce bateau jusqu'à la ligne de flottaison. Le feu se communiqua bientôt après au steamer *Mail* de

Missouri, mouillé un peu plus bas qui fut réduit en cendres.

Le steamer *Lightfoot* qui se trouvait aussi tout près du *Mail*, subit le même sort que les deux premiers.

Enfin, pour compléter ce grand désastre, un autre bateau à vapeur, le *Mary*, n'a pu échapper à l'incendie qu'après avoir considérablement souffert.

Plusieurs autres bateaux qui se trouvaient dans le voisinage immédiat du sinistre, n'ont dû leur conservation qu'à l'activité qu'ont déployée leurs équipages.

Ces bateaux étaient assurés, à l'exception du *Mail* ; on estime leur valeur totale à \$30,000 ; aucun d'eux n'était chargé.

UNE BANQUE EN DECONFITURE.—La Banque d'Érie, (Erie Bank) en Pennsylvanie, vient de manquer.

LYCATAN AU SENAT.—Le bill qui était à l'ordre du jour pour la séance du 8 a été longuement discuté par MM. Foote, Calhoun, Houston, Johnson du Maryland, Hannegan, Jefferson, Davis, Crittenden et Westcott, et le Sénat s'est ajourné sans avoir rien décidé à ce sujet, après avoir adopté une résolution enjoignant un président de fournir toutes les correspondances qui y ont trait.

LES TROUBLES DE BESANCON.

Besancon 6 avril.—De graves événements se sont accomplis à Besancon dans la journée du 5 avril. Nulle part encore en province, depuis la révolution de février une décision plus prompte, plus énergique et plus hardie, n'avait été prise par la garde nationale.

Depuis quelques jours, il existait entre le pouvoir municipal et le commissaire du gouvernement, Ch. Faivre, un malentendu au sujet d'une demande d'armes faite par le maire de Besancon pour compléter l'armement de la garde nationale.

Le commissaire prétendait qu'aucune demande d'armes ne lui avait été faite avant le 30 mars ; Lemaire de Besancon soutenait que cette demande lui avait été adressée dès le 16, et il en fournissait les preuves à l'appui.

Le commissaire, dans une affiche placée sur les murs de Besancon, le 31, tout en continuant à maintenir son opinion, avait inséré plusieurs phrases qui, aux yeux de la population entière, paraissent une attaque ou une provocation contre le maire de Besancon. L'insulte parut tellement claire, que tout lecteur de l'affiche désignait à haute voix M. C. Convers comme l'individu que le commissaire avait voulu attaquer.

Le maire de Besancon, avec juste raison se préoccupa vivement de cette manifestation du commissaire du gouvernement provisoire. Il réunit les conseillers municipaux et leur dit qu'il allait demander une réparation publique au commissaire, et que, s'il ne l'obtenait pas, il donnerait sa démission de maire.

Cette affaire en était là, lorsque, avant-hier, dans l'après-midi, le club des Philanthropes, au nombre de 260 personnes, avec un assez grand nombre de citoyens, fit une démonstration en faveur du gouvernement. Le maire, pour prévenir tout désordre, convoqua la garde nationale, mais la tranquillité ne fut pas troublée.

C'est après cette manifestation du club, et lorsque la garde nationale était encore assemblée en grande partie, que les deux commissaires du gouvernement, les citoyens C. Faivre et Tissandot, publièrent un arrêté qui portait :

Art. 1er. Le conseil municipal de la commune de Besancon est révoqué.

Art. 2.—Il est institué une commission administrative pour remplir les fonctions du conseil municipal jusqu'aux prochaines élections de la municipalité.

L'arrêté contenait les noms de cette commission administrative.

Le maire de Besancon convoqua immédiatement le conseil municipal.

Il lui donna lecture de l'arrêté : tous les membres protestèrent en le déclarant illégal, hors des pouvoirs des commissaires, et capable de compromettre la tranquillité de la ville.

La garde nationale se réunit en toute hâte à la mairie avec tous ses officiers. L'arrêté des deux commissaires fut jugé par elle comme il l'avait déjà été par le conseil municipal et par la population.

On décida donc de se rendre en corps, officiers en tête, à l'hôtel de la préfecture, pour y voir les commissaires. Il fut question d'un moment d'y aller sans armes ; mais cette motion fut à l'instant écartée.

C'est en armes, tous les officiers à leur poste et tambours battant, que la garde nationale se mit en marche. Elle présentait un effectif de deux mille cinq cents hommes. Le conseil municipal était dans ses rangs.

La garde nationale arriva par trois colonnes et par trois rues différentes sur la préfecture. Les portes en étaient fermées.

L'escadron d'artillerie, qui avait reçu l'ordre d'occuper la cour de la préfecture, menaça de les enfoncer si on ne les ouvrait pas. La porte fut enfoncée, et les quatre hommes qui la défendaient ayant levé leurs armes, furent désarmés et leurs sabres brisés.

Une députation d'officiers de la garde nationale et le conseil municipal entrèrent alors dans les salons de la préfecture pour exposer aux citoyens commissaires les vœux de la garde nationale et de la population.

Le général Baraguay-d'Hilliers sortit dans cet instant du cabinet des commissaires, et vint leur offrir sa médiation. Le général fut fort applaudi et sa médiation acceptée avec empressement. Il se rendit de nouveau auprès des commissaires pour obtenir une transaction qui contentât la ville, sans compromettre trop l'autorité des commissaires.

M. Convers, le maire de Besancon, fut peu après appelé dans le cabinet des commissaires. Les officiers de la garde nationale voulurent que le conseil municipal l'accompagnât ; mais, sur les observations du général, on le laissa entrer seul. La question de la révocation du dernier arrêté fut immédiatement écartée. Après des pour-parlers assez longs, les commissaires consentirent à retirer leur arrêté, et on s'occupa immédiatement de la rédaction d'un arrêté nouveau.

Il fut décidé que le conseil municipal serait maintenu, qu'il continuerait à être en fonctions jusqu'à l'élection nouvelle, et que la même administration municipale serait conservée.

Cette première concession obtenue, on fit entendre au commissaire, Ch. Faivre, que dans la situation des choses, avec l'agitation des esprits et les graves erreurs dans lesquelles il était tombé, ce qu'il y avait de meilleur pour lui et pour la cité, c'était qu'il partît et laissât à son collègue l'administration du département.

Il prit le parti de suivre ce conseil. Le général Baraguay-d'Hilliers vint annoncer en montrant sur une borne près de la porte de la préfecture, que la garde nationale avait satisfaction complète, et qu'elle pouvait retourner dans les quartiers.

La garde nationale revint alors à la mairie, comme elle en était partie, au milieu du concours et de la sympathie de la population entière.

Le citoyen Tissandot, hier matin, a fait afficher l'arrêté suivant :

« Citoyens de Besancon, »

« Les graves événements ont troublé hier la tranquillité de votre cité. »

« Mon collègue, le citoyen Faivre a quitté Besancon. »

« Dans l'intérêt de l'ordre public, pour maintenir la sûreté des personnes et le respect des propriétés, je suis resté parmi vous ; je compte sur le concours de tous les bons citoyens. »

« Unissez-vous tous dans une pensée commune de fraternité ; rendez au pouvoir l'initiative et la force. »

« Je vous le bien de tous ; tous vous devez vous unir. »

« Vive la République ! »

« Le commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire près le département du Doubs, »

« Tissandot. »

Deux heures après, il en a fait afficher une autre conçue en ces termes :

« Citoyens du Doubs, »

« Hier au soir, une commission m'a été adjointe ; comptant sur le concours des membres qui la composent, j'ai consenti à rester à Besancon, en attendant les ordres du gouvernement. »

« Les membres nommés refusent leur mission ; je quitte la ville. A dix heures, je reviendrai dans la ville. Je reviendrai dans la ville. Je reviendrai dans la ville. »

« Vive la République ! »

« Le commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire près le département du Doubs, »

« Tissandot. »

Nous voilà donc sans autorité supérieure, et livrés à nous-mêmes.

L'autorité municipale veille, et la garde nationale est sous les armes ; mais nous ne pensons pas qu'aucun citoyen veuille ou ose troubler l'ordre ni le repos de la cité.

La population d'hier a été très calme. Toute la population donne sympathie et appui à la municipalité.

YUCATAN.—La position de ce malheureux pays ne s'améliore pas. On lit dans une correspondance datée de Campeche le 29 avril, et publiée par la *Patric* :

« Les affaires sont toujours, ici, dans la déplorable condition. Malgré le traité fait entre le gouverneur Barbachano et Pat, le grand chef des Indiens, ces derniers ont fait incursion dans ce district et se sont emparés d'Intorbide et Cibiclen. Les garnisons de ces deux places ont lâchement abandonné leur poste, en sorte qu'aujourd'hui, les Indiens peuvent impunément traverser tout le district, car les troupes se sont réfugiées dans nos murs qui, j'ai tout lieu de croire ne suffiraient pas, si nous étions attaqués par les Indiens, à calmer les craintes de ces vaillants soldats. »

Nous avons reçu ce matin de Balize, la nouvelle que les Indiens, ayant Cecilio Chi à leur tête ont attaqué la ville de Bacola mais qu'ils ont éprouvé une résistance désespérée de la part des habitants.

Nous sommes bien convaincus qu'il n'y a pour nous de salut que dans l'intervention étrangère. Sans elle, nous ne pouvons manquer de succomber. »

LA PROMISE D'UN VOLEUR.—Le nommé Jules, cocher de M. M..., fut chargé par son maître d'aller changer à la banque de France deux billets de 1,000 fr. et un de 200 fr. Il y avait foule en ce moment ; le cocher prit son tour à la queue, et pour dissiper l'ennui de l'attente, se mit à lire un journal.

Lorsque Jules arriva près du caissier, il voulut prendre son porte-feuille ; mais il ne le trouva plus, et une large incision faite à son paletot lui indiqua de quelle manière il avait disparu.

Les papiers particuliers du cocher et plusieurs lettres à son adresse se trouvaient dans le porte-folio ; le voleur put connaître ainsi celui qu'il avait dévalisé, et par un beau scrupule de conscience, il se résolut de renvoyer ces papiers qui ne pouvaient lui être d'aucun usage. C'est à M. M..., qu'il adressa ce court envoi, et voici la lettre assez singulière dont l'accompagna.

« Citoyen, »

« Une impérieuse nécessité m'oblige à me servir de l'argent que j'ai pris à votre domestique, et qui vous appartient. C'est un emprunt forcé que je vous fais ; mais, quoique je ne sois en ce moment à vos yeux qu'un voleur, on a de l'honneur à se rendre. »

« Salut et fraternité pour la vie. »

Cet étrange larron n'avait pris que les deux billets de mille francs. On a retrouvé celui de deux cents francs dans l'un des compartiments du portefeuille où le cocher l'avait placé ; et il avait sans doute échappé à ses recherches.

MENDES DES LEGITIMISTES.—Des citoyens, dont nous ne pouvons nous priver le patriotisme et la sincérité, nous signalent quelques menées légitimistes qui méritent, dit-on, en soi une partie du subterfuge de Gormin. On nous affirme que des réunions ont lieu tous les soirs, sur présentation d'amis sûrs et fidèles, dans une maison de la rue de la Colonne. On y voit accourir environ huit ou neuf heures, des légitimistes et des

prêtres affiliés à plusieurs congrégations de Paris. Ils se réunissent pour la sainte cause, dans l'intérêt des honnêtes gens, pour la propagation de la foi ; mais le but réel est d'assurer les candidatures d'hommes dévoués à la branche aînée. Ces saints conspirateurs ont divisé les quartiers de Paris par zones, par îlots, et chaque prêtre ou légitimiste fait le siège de chaque maison, quitte des votes avec l'énacé habituelle de la cléricature. Ils ont à leur disposition des chefs d'ateliers dont ils ont surpris la conscience politique, et qui sont chargés de faire voter les ouvriers qu'ils connaissent pour le bon parti. On ajoute que les Auvergnats résident à Paris, et un grand nombre d'ouvriers de la manufacture des tabacs ont été enrôlés sous la bannière du jésuitisme. Certes, cette levée de soudaines et de bons soldats n'est pas dangereuse ; mais elle nous paraît ridicule, et si elle existe réellement, nous pensons que les autorités républicaines mettront, sans tarder, à la raison ces Catilines de secret.

UNE HONORABLE ADDITION.—Les habitants de Sarrelouis, la patrie du maréchal Ney ; séparée de la France par le congrès de Vienne, demandent au gouvernement provisoire la grande naturalisation. « Voici l'un des principaux passages du manifeste des enfants de Sarrelouis : Le traité odieux par lequel cette ville fut livrée à l'étranger est loin d'être justifié par la lettre en date du 16 novembre 1815 que, sur l'ordre de Louis XVIII, le ministre Vaublanc écrivit au général Renaud, alors maître de Sarrelouis, et il est dit dans ce document que le pénible sacrifice qui est demandé aux Sarrelouisiens concourt à sauver la France, c'est qu'on voulait sans doute que la France eût cette ville de 5,000 âmes avait fourni pendant le cours de notre immortelle révolution jusqu'en 1815, plus de quatre cents militaires grades, parmi lesquels un maréchal de France, 5 généraux de division, 7 généraux de brigade 10 colonels, 11 chefs de bataillon 40 escadrons, 83 capitaines 50 lieutenants, 3 commissaires des guerres, un contrôleur général des postes de l'armée, un payeur central de l'armée d'Espagne, 12 employés à l'armée et plus de 200 sous-officiers, presque tous honorés de croix ou d'armes d'honneur, d'une décoration unique dans les annales militaires, un canon d'honneur décerné au citoyen Hardy. »

EXTRAITS DES JOURNAUX D'EUROPE.

L'ordre est arrivé à Dresde, le 25 avril, de mobiliser le contingent fédéral saxon. Les troupes se mettent en marche la semaine prochaine et suivront les Bavaïois, qui ont pour destination le Tyrol et le Rhin.

Une lettre de Saint-Pétersbourg, du 21 avril, annonce qu'une grande quantité d'or ayant été récemment exportée, l'exportation des espèces en or vient d'être prohibée.

Le roi de Suède a ordonné d'armer dans le port de Carlscrona, en toute hâte, 7 vaisseaux de ligne et de 62 à 80 canons.

Nous tenons d'un négociant français établi à Kerson arrivé avant-hier à Paris, qu'un mouvement considérable de troupes a lieu dans la Russie méridionale. Plusieurs bâtiments chargés de soldats ont descendu le Danube depuis peu, et il est avéré que des corps, tirés de l'armée de Cassan, se concentrent à Odessa et à Tanga-rook, tandis qu'une activité redoublée règne dans les travaux maritimes de la flotte impériale à Sébastopol.

On dit hautement à Kerson que tout se dispose pour une grande expédition. Le but de ces armements inquiète sérieusement la Porte. N'est-ce pas sur la ligne où est bâtie Kiew, que lors du voyage de Catherine II, Potemkin avait fait placer l'inscription, Chemin de Constantinople ?

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille : « La légion italienne qui a pris passage dimanche dernier dans notre port sur le bateau à vapeur le Caïre, a débarqué le 25 à Gènes sans aucune opposition de la part des autorités locales. Elle a quitté ce port le 26 pour aller rejoindre le quartier-général de l'armée, qui opère en ce moment en Lombardie. »

M. Michel, de l'Unité-Irlandaise, assistait dernièrement à un meeting des confédérés irlandais à Drogheda. Il a harangué l'assemblée, disant que pour conquérir ses droits, le peuple irlandais devait faire ce qu'on fait les démocrates en France. En conséquence, il conseille l'organisation des clubs à la façon française des barricades, l'assaut du palais, l'incendie du trône.

Un mouvement charitiste a eu lieu à Greenock, samedi dernier. A deux heures, un rassemblement composé de 800 individus se retira dans Virginia-street, lorsque la police lui a barré le passage ; des cris se sont fait entendre ; mais les constables ont usé vigoureusement de leurs bâtons, et grand nombre de personnes ont été très sérieusement blessées.

M. Thomas Steele, cet ancien compagnon d'O'Connell, qui s'était précipité, il y a quelques jours, du haut du pont de Waterloo dans la Tamise, ayant donné l'exemple qu'il ne recommencerait pas, a été remis en liberté.

Les Times citent une lettre de Hull, datée de lundi soir, on lit ce qui suit : La Julie vient d'arriver de Copenhague en 72 heures. Elle rapporte que les vaisseaux danois arrêtent tous les bâtiments prussiens qui passent le Sund, mais qu'ils laissent passer les bâtiments portant pavillon hanovrien. Dans le port de Copenhague, 30 bâtiments prussiens, chargés de provisions, ont été capturés. »

Le *Morning-Herald* publie une lettre d'Athènes, sans date, qui contient les faits suivants : « Le parti anglais voulait se débarrasser du roi et mettre à sa place Mavrocordato président, sous la protection de l'Angleterre. Un mouvement devait avoir lieu le jour de la fête nationale ; le roi, disait-on, devait « être tué en sortant de l'église, le palais attaqué. » Le corps diplomatique résolut d'accompagner le roi à l'église. Le roi fut accueilli avec enthousiasme ; la reine pleura d'attendrissement, et les cris se renouvelèrent. Le soir,

une quinzaine d'étudiants parcoururent les rues en proférant quelques cris séditieux ; mais ils furent bientôt dispersés. Ainsi se termina ce ridicule mouvement. »

La crise financière vient aussi de réagir sur la Suisse. On estime les pertes faites à plus de cent millions, les Genevois ayant placé une grande partie de leur fortune dans les fonds publics. A Neuchâtel, la première maison de banque a fait faillite, et le chef de la maison s'est brûlé ensuite la cervelle. Les maisons de Bâle n'ont pu continuer leurs affaires qu'en s'associant ensemble. A Zurich et à Berne, on se trouve dans un grand anxiété. Ajouter à cela les ravages que la guerre du sud-américain a causés.

On lit dans l'Abbe de l'Atlas : « Les Arabes de l'Ouenasseris sont en pleine révolte. De nombreuses troupes ont passé ces jours derniers à Bidjhallat chasser ces tribus de sauvages, que l'intérêt seul des chefs avait jusqu'ici maintenus sous notre obéissance. M. Fénélon, officier du bureau arabe de Milianah, a été enlevé. »

PARIS, 3 MAI.—Déjà, décidément, les républicains de la veille ne veulent pas donner à la France tout entière de notre république que du lendemain. C'est de la part des citoyens Blanqui, Barbès et autres purs, un crescendo d'outrages, de provocations, des défis et d'injures jetés à la face de quiconque ne marche pas avec eux bravement à la Montagne pour y adorer les dieux Marat, Danton et Robespierre, d'autres purs républicains de 93. Après la déclaration de la Société des Droits l'homme et du citoyen, publiée et affichée avant-hier dans Paris, voici venir aujourd'hui l'adresse du club Blanqui au gouvernement provisoire.

Dans l'opinion des citoyens de ce club, l'armée française, l'une des gloires sans tâche de notre histoire, l'armée d'est qu'une soldatesque effrénée, bourgeoise gorgée de vin et de haine contre le peuple ; la garde nationale, cette sauvegarde de l'ordre public, est un repaire de privilèges, d'aristocrates ; la magistrature, cette milice de la justice et de la loi, a obtenu elle aussi les honneurs du pilori Blanqui. C'est une hyène altérée de sang.

Tout cela est du délire. Tous ces pamphlets sont abominables de style et de pensée, mais si odieux par cela même ils cessent d'être dangereux. Ces fiers républicains qui croient anathème aux aristocrates sont de pauvres aveugles, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils jouent ici exactement le rôle des sénateurs romains. Lorsque le sénat romain vit le peu de succès de ses batteries contre les Gracques, il s'avisa d'un expédient pour perdre les tribuns patriotes. Ce fut d'engager quelques troupes d'enchérir sur tout ce que proposait Caius Gracchus, et à mesure que celui-ci faisait une motion, d'en faire une autre plus passionnée et de pousser ainsi les principes républicains jusqu'à délire, afin de compromettre le véritable patriotisme et la république vraiment populaire.

—Sa Sainteté a quitté le Quirinal le 19 avril pour aller habiter le Vatican, afin d'être à portée de Saint-Père pendant la semaine sainte. Le mercredi saint, le Saint-Père a assisté à l'office du soir. Le jeudi saint a eu lieu, dans la basilique vaticane, la cérémonie si touchante de la cène. Pie IX a lavé les pieds à treize pauvres missionnaires, et les a servis à table au milieu d'un concours immense de fidèles. Le lendemain, la croix a été exposée dans la chapelle Sixtine, et les saintes reliques dans la basilique vaticane, et le Saint-Père est allé dans l'après-midi les vénérer avec le sacre-cérilg.

A trois heures a commencé dans la église la prédication des trois heures d'agonie.

On a déjà vu comment procédait le commissaire des Côtés-du-Nord contre l'autorité ecclésiastique qu'il accusait d'usurpation de pouvoirs, parce qu'elle autorisait les curés à se rendre le saint jour de Pâques aux élections, à la tête de leurs paroissiens. Voici qu'à l'autre extrémité du midi de la France, l'un des commissaires de l'Ariège, malgré la décision de M. Carnot, ministre provisoire des cultes vient aussi de destituer un curé du diocèse de Pamier.

Ce commissaire dictateur est le citoyen Philles, ancien commis-voyager du pays, lequel a suspendu de ses fonctions M. le curé d'Ussat, parce qu'il s'opposait, prétend-il, à sa candidature. Informé par le desservant de cette mesure révoltante, M. l'évêque de Pamiers a répondu au curé de passer outre, et de continuer son divin ministère auprès de ses paroissiens, qui ne relèvent spirituellement que de leurs pasteurs.

Des persenns graves, en position d'être bien informées nous assurent que le gouvernement provisoire aurait l'intention de présenter à l'Assemblée nationale, dès le début de ses travaux, un plan financier dont l'une des principales dispositions serait la suppression du budget des cultes.

L'initiative de cette désastreuse mesure serait prise par M. Lamartine, qui entretrait ainsi de plein saut dans l'application hardie de ses opinions déjà connues sur la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat.

Nous ne voulons pas en nous pouvons pas croire qu'un pareil projet ait été sérieusement conçu et proposé par l'homme éminent qui vient d'obtenir les sympathies unanimes de garde nationale parienne et de la France, moins par l'état de son magnifique talent qu'à cause des idées d'ordre dont on sait qu'il est le représentant et le défenseur courageux contre les tentatives révolutionnaires de certains membres du gouvernement provisoire.

En tout cas, nous attendrons avec confiance le jugement plus éclairé de l'Assemblée nationale le rejet d'une mesure qui ne ferait qu'ébranler l'organisation actuelle de l'Eglise catholique en France, sans préjudice pour les contribuables.

Nous aurons à discuter à fond cette grave question, quand le moment de la traiter utilement sera venu.

Le vendredi 14 avril, Sa Sainteté le pape Pie IX a tenu au palais apostolique du Quirinal un consistoire secret dans lequel il a proposé à des églises suivantes :

Les églises épiscopales unies de Civita Castellana, Orte, Gallese, pour D. Amadio Zongari, chanoine de Rimini ; l'église épiscopale de Todi, pour D. Nicolas Rossi, chanoine de la cathédrale de Foligno ; l'église épiscopale de Nocera, pour D. Fran-

çois Agostini, prêtre de Fano, camérier d'honneur de Sa Sainteté ; l'église épiscopale d'Ostia, pour D. Michel Todde, prêtre du diocèse de Cagliari, ex-provincial des clercs réguliers des Ecoles Pies ; l'église épiscopale de Joci, pour D. Michel Garcia Cuesta, professeur à l'université de Salamanque ; l'église épiscopale Barreiro, évêque élu de Caceres ; l'église épiscopale de Caceres, pour D. François-Emanuel Grijalbo, prêtre du diocèse de Burgos, provincial de l'ordre de Saint-Augustin ; l'église épiscopale de Cochabamba, dans l'Amérique Méridionale, nouvellement érigée par Sa Sainteté, pour D. Joseph-Mario Yanez de Montenegro, chanoine de la cathédrale de l'Acce ; l'église épiscopale d'Antipatria, en partie, pour D. François Gaudin, vicaire-général et recteur du séminaire de Sabine.

A la fin de ce consistoire, la demande du pallium a été présentée à Sa Sainteté, pour l'église archiepiscopale de Durazzo, en Macédoine, en faveur de Mgr. Raphael Dambrosio.

L'Aurore des Canadas.

Montréal, 2 Juin 1848.

Si de nos journalistes voient du danger dans l'agitation que pourrait faire naître la discussion des deux questions récemment soulevées par rapport à l'égale de notre part dans la représentation, comme au rappel de l'acte d'Union des deux Provinces, ils devraient les discuter d'une manière calme et réfuter, s'ils le croient possible, les doctrines ou démontrer la fausseté des faits qu'invoque Mr L. J. Papineau sur cette matière.

On peut blâmer ses préférences pour d'autres formes de gouvernement, pour le suffrage universel et ce qu'on peut trouver de dur dans son langage ; mais qui pourrait lui faire un crime plus qu'un duc de Wellington, de témoigner, comme il l'a fait dans le Parlement de l'empire, que nous ne puissions rien voir dans le sort de nos voisins qui put nous le faire paraître digne d'envie.

Qui pourrait ne pas partager ses sentiments sur l'état d'infériorité, de nullité même dans laquelle se trouvent nos compatriotes, par suite des dispositions de l'acte d'Union des deux Provinces. Ses plaintes à ce sujet sont celles dont les réformateurs de notre ancienne capitale ont fait retentir encore récemment toute la Province. En signalant leurs erreurs sur d'autres points, nous nous sommes fait nous-même leur écho sur ce qui, dans leur manifeste, est relatif à la demande d'une réforme électorale. S'ils regardent l'agitation par rapport à la seconde question comme inopportune, comment s'expliquer qu'ils glissent si légèrement sur la première, au lieu d'appuyer, comme ils le devraient, sur un sujet

faire observer que la Minerve qui, l'a publié d'abord n'a parlé pourtant que d'un ton docteur de l'impression que les discours du docteur avaient produit dans le Comté de Richelieu. C'était prudence de la part du rédacteur qui devait savoir que l'orateur médecin ne pouvait guère s'applaudir de l'accueil qu'il avait reçu. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la vérité finira par se faire jour, en dépit des manœuvres auxquelles on ne cesse d'avoir recours pour l'écarter.

Quelqu'un devrait se charger d'avertir l'éditeur du Courrier de Montréal, qu'il ne faut jamais parler de choses sur lesquelles on manque absolument de connaissances. Il faut qu'il n'entende pas le moins du monde notre langue, pour parler, comme il le fait, des productions du *Campagnard* qu'il donne aussi bien que d'autres journaux comme de Mr Desaulles. Si l'éditeur ne partage pas les sentiments de l'auteur, il devrait du moins voir avec toutes les personnes éclairées qu'il n'est guère possible de faire preuve de plus de talents que le *Campagnard*, que son style est d'une élégance et d'une pureté rare, autant que ses raisonnements sont logiques, et qu'on n'a pu tenter de lui répondre qu'en s'enfermant dans les contradictions les plus bizarres jointes aux plus grossières injures, autant qu'à de misérables personnalités.

Le Capitaine Morin vient d'être nommé Maître du Havre en remplacement de Mr. Riviside décédé.

L'Institut Canadien accuse avec reconnaissance la réception des livres suivants : De M. Arcouet, Révolution française, par Ther., 10 volumes ; De M. R. Trévire, mémoire sur la Révolution française, 2 volumes ; De M. A. Monodet, Nigeli (Walter Scott) 4 vol. le n° 1 de la collection (Balzac) 1 vol., impressions de voyage (Alex. Dumas) 2 vol., histoire de la réforme (W. Cobbett) 2 vol. ; De M. Eric Labrosse, L'Éducation (E. Sue) 2 vol. ; De M. J. Vigier, un volume contenant les noms des signataires de la pétition contre l'Union des Canadas en 1828. — Total 24.

Nous croyons devoir tirer de la lettre d'un correspondant du *Journal* qui paraît rendre compte de la réception du Docteur Nelson à St. Ours, en pleine connaissance de cause et de sa déconvenue, les passages suivants : —

"A peine le Dr. était-il au début de son discours qu'il s'est vu sur le grand cimetière, que quarante années de dévouement au pays, un zèle ardent, éclairé et sûr, tout les amertumes d'un long et pénible exil recommandant éternellement à l'union et à la vénération de tous les vrais canadiens."

"Inutile de vous dire, monsieur le Directeur, qu'il s'agit de M. Papineau que le Dr. a traité d'ambitieux, de lâche, de traître à son pays, ayant fui la terre natale sous un non supposé en 1837, et mille autres gentillesses semblables."

"Quelques lâches et brutaux qui fusent ces attaques, nous étonnâmes silencieusement le Dr. pendant environ une demi-heure que dura sa péroraison, après quoi, ne voulant pas l'insulter personnellement, l'auditeur se borna à pousser spontanément le cri de "Vive Papineau !"

Alors, l'orateur interrompt, lançant des regards foudroyants sur l'assemblée, lui adressa les épithètes plus ou moins polies et parlementaires de "canailles," et partisans tamhous ni trompettes. *Sic transit gloria mundi !*

"Tout en débattant ainsi sur le compte de M. Papineau, le Dr. n'a pas oublié de faire sonner bien haut son courage et son intégrité à St-Denis dont il faisait un second Waterloo, ou en comparant au héros de cette mémorable journée."

"Quant à la prétendue lâcheté de M. Papineau à St-Denis, le Dr. joint de malheur en touchant une corde si délicate en présence de nombreux personnes présentes à l'action et qui se rappellent les efforts qu'il a faits pour précipiter le départ de M. Papineau, ne voulant pas, disaient, (et tellos ont été les paroles dont plusieurs d'entre nous peuvent affirmer la vérité) exposer une vie aussi précieuse aux hasards du combat."

"Si donc le Dr. a cru augmenter sa popularité ainsi que celle des ministres dont il est l'émisnaire, en parlant ainsi d'un homme qui l'a pu combattre, mais non outrager, il s'est monstrueusement trompé."

CITATIONS DE JOURNAUX.

(De l'Ami de la Religion.)
EGLISE DU FAUBOURG ST-JEAN.
Hier à l'issue des vêpres, Sa Grandeur l'Évêque de Sydné s'est rendu en procession pour poser la première pierre de l'Eglise succursale du faubourg St-Jean de la paroisse de Québec. Voici l'ordre processionnel :
Les enfants des Frères des écoles chrétiennes, marchant 4 de front, avec leur bannière, portant pour devise : Nos intentions, Notre langue et nos loix !!!
Bande canadienne de musique.
Deux compagnies de pompiers, marchant 2 de front, avec leurs drapeaux et leurs tommettes.
La Bande de musique de la société de St. Patrice.
Compagnies de pompiers, marchant 2 de front, avec le drapeau national de l'Irlande.
Les diverses sections de la Société St. Jean-Baptiste, marchant 4 de front, avec le président, l'honorable R. E. Cron, les vice-présidents les drapeaux et bannières.
Le Clergé de la Cathédrale.
Son Honneur G. O. Stuart, maire de la cité et les membres de la Corporation.
Le corps des marguilliers.
Les élèves du Petit Séminaire de Québec.

La rue St. Jean, depuis la porte St-Jean jusqu'au lieu où devait se faire la cérémonie était bordée d'arbres, garnie de pavilions, avec le goût et la magnificence que nos braves et honnêtes habitants du faubourg St. Jean ne manquent jamais de déployer dans les occasions solennelles. Une foule immense assistait à cette imposante cérémonie. La collecte s'est montée à \$142.

On a eu l'obligeance de nous communiquer l'inscription de la plaque de plomb renfermée dans la pierre angulaire, que nous nous empressons de donner à nos lecteurs : —

(TRADUCTION.)
D. O. M.

CETTE PIERRE ANGULAIRE
de l'Eglise Succursale qui sera dédiée à
SAINT JEAN-BAPTISTE.

a été posée le 25 mai 1848, sous le pontificat de PIE IX. Joseph SIGNEDY, évêque d'Archevêque de Québec, et Pierre Flavian TURGEON, évêque de Sydné, coadjuteur ; VICTORIA I. reine d'Angleterre, très noble Jacques BRUCE, comte d'ELGIN et de KINCARDINE, Gouverneur du Canada-Uni, G. O. STUART, maire de la cité de Québec et C. F. Baillargeon, curé de la Paroisse N. D. de Québec ; MM. P. Dorion, R. Gellard, J. Marmette, J. Robitaille, F. Langelier, Thos. Wilson, L. Panet, L. Masson, F. Bueau, A. Anis, A. A. Parent, C. M. De Foy, R. Malouin, E. B. Lindsay, F. De Foy, M. Tessier, Ch. Langevin, F. X. Moïse, Vital Tétin, Joseph Legaré, A. B. Sirois, marguilliers de la dite paroisse.

Dans cette pierre a été déposée une boîte de plomb, contenant :

1. Une inscription écrite sur le revers par M. Chs. Baillargeon, arct. — Et sur l'enveloppe : "Jesus Christus heri, et hodie, ipse et in æcula. Heb. 13, 8. Et ego dico tibi, quia tu es petrus, et super hanc petram, quæ tuus es ecclesiam meam. Matth. 16, 18. Et exercebo vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. Matth. 28, 20. Cælum et terra transibunt, verba autem mea non transibunt. Luc. 21, 33."
2. — Altare, un Ecclésiastique et Civil de Québec pour 1846.
3. — The Québec Guide, 1844.
4. — Plan de Québec tel qu'il était après les incendies.
5. — Gazette de l'époque donnant la description de ces incendies.
6. — Calendriers de Québec et de Montréal pour 1848.
7. — Rapport sur la population du Bas-Canada, 1845.
8. — Rapport sur la population de Québec, 1845.
9. — Rapport général sur la population du Haut et du Bas-Canada.
10. — Rapport des importations et exportations du Canada en 1847.
11. — Série de Gazettes contenant les décrets des révolutions de l'Europe en 1848.
12. — Quelques pièces de monnaie à l'effigie de Notre Gracieuse Reine.

(Du Journal de Québec.)
Nous avons manqué de dire qu'— Samedi dernier, une grande messe solennelle a été célébrée à l'église métropolitaine en commémoration du 21^e anniversaire du Sacre de Monseigneur de Québec. Le vénérable et beau vieillard montrait sous une chevelure blanche par les longues années du sacerdoce, un visage frais et serein. On nous dit que Monseigneur jouit encore d'une force morale et physique pour s'occuper des affaires de la grande Province Ecclésiastique. Il y avait à cette cérémonie grand nombre de Messieurs Corés de la Compagnie, appelés par l'honneur et les respect que chacun porte à Sa Grâce.

(Du Canadien.)
Toutes les fois qu'on fait au *Journal de Québec* une question qui s'embarrasse de faire sonner bien haut son courage et son intégrité à St-Denis dont il faisait un second Waterloo, ou en comparant au héros de cette mémorable journée.

"Quant à la prétendue lâcheté de M. Papineau à St-Denis, le Dr. joint de malheur en touchant une corde si délicate en présence de nombreuses personnes présentes à l'action et qui se rappellent les efforts qu'il a faits pour précipiter le départ de M. Papineau, ne voulant pas, disaient, (et tellos ont été les paroles dont plusieurs d'entre nous peuvent affirmer la vérité) exposer une vie aussi précieuse aux hasards du combat."

"Si donc le Dr. a cru augmenter sa popularité ainsi que celle des ministres dont il est l'émisnaire, en parlant ainsi d'un homme qui l'a pu combattre, mais non outrager, il s'est monstrueusement trompé."

(Des Mélanges Religieux.)
TEMPERANCE. — Lundi dernier NN. SS. les évêques de Montréal, Kingston et de Martyropolis ont été plusieurs membres du clergé sont allés faire visite à S. E. le gouverneur général. Ils ont profité de la circonstance pour représenter à S. E. combien il serait important, pour la ville de Montréal ainsi que pour la campagne, que le nombre des licences d'ambrogis fût considérablement diminué. Nous a-t-on répondu satisfaction, que Son Excellence s'est montrée désireuse de contribuer à faire régner du plus en plus la tempérance parmi nous, et qu'elle a promis de travailler activement à procurer cette diminution des auberges. Nous applaudissons de tout notre cœur à cette démarche du clergé et à cette détermination de lord Elgin. Elle prouve d'une part que le clergé continue à comprendre sa mission et qu'il veut contribuer de toutes ses forces à l'amélioration morale du peuple ; elle prouve de l'autre que le Canada le représentant de la souveraineté ne veut être étranger à aucun acte tendant à procurer au peuple une somme de bonheur plus considérable, et qu'il suffit de lui indiquer un mal pour qu'il contribue à l'alléger.

(De la Minerve.)
INCENDIE. — Le feu éclata hier matin vers 4 heures dans une bâtisse derrière la propriété de M. T. Leflamme, dans la rue du collège ; en quelques instants les flammes se communiquèrent à la maison

qui fut bientôt réduite en cendres. L'incendie s'étendit en arrière et sur la rue et consuma en tout cinq maisons, dont 2 appartenaient à M. Leflamme, une à M. Whitney et deux à M. Dalton. Les propriétés de M. Leflamme étaient assurées pour \$750, à part les marchandises et les meubles assurés pour \$1000, à l'assurance de Québec. On a quelque raison de croire que ce sinistre est l'œuvre d'un incendiaire. L'assurance mutuelle ne perd que \$100 par cette conflagration.

On nous dit que c'est la troisième fois que M. Leflamme passe par le feu. Quoi que les maisons et les marchandises soient assurées, les pertes de ce citoyen a sa intégrité qu'industriels sont considérables. Le directeur du collège ainsi que tous les autres qu'il composent méritent les plus grands éloges, non seulement pour avoir permis aux élèves de sortir pour aller chercher aux flammes les meubles et les marchandises, mais en donnant eux-mêmes l'exemple du travail. Une quantité d'effets ont été sauvés par eux.

ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS. — Nous publions aujourd'hui un document intéressant pour le public ; c'est une circulaire du "comité central des établissements canadiens des townships." C'est une association, nouvellement créée, qui a pour objet de réunir tous les citoyens de la paroisse, de leur donner une première instruction, une œuvre au succès de laquelle tous doivent travailler. Et qui refuserait de contribuer, en quelque chose, à la construction de cet édifice social, qui promet d'être à l'honneur du Canada le sujet d'une page glorieuse et intéressante. A l'œuvre donc, amis du pays, à l'œuvre, à l'œuvre les compagnies, comme la ville, s'organiseront bientôt, nous espérons, et les compagnies organisées seront un puissant appui pour le comité central, dont on ne peut trop louer l'activité. Ne pouvant obtenir de réponse immédiate du gouverneur, à une requête pour octroi de terres de la couronne, (le gouverneur ayant beaucoup à faire pour répondre à une demande aussi importante) le comité a cru ne pouvoir mieux faire que de chercher à obtenir des conditions plus faciles d'établissements à ceux qui, ne pouvant vivre assez bien ici, avec quelques avances voudraient en tirer meilleur parti en s'établissant dans les townships. Ainsi on verra que les conditions que comporte la circulaire sont des plus faciles, c'est un acte dont nous félicitons hautement le comité, et qui fait beaucoup espérer pour la suite. En attendant, nous lui souhaitons succès. Un nous dit que plusieurs familles sont parties déjà sous la recommandation de l'association.

Chambre du comité central.
Montréal 22 mai, 1848.

M. L'éditeur. — Quelques personnes malveillantes, ayant l'intention de nuire ou de faire tomber une de nos maisons d'éducation situées à Longueuil, celle des Religieuses Dames de Jésus et Marie, ont fait circuler dans le public, qu'une des pensionnaires ayant été envoyée, par punition dans un corridor et avait été trouvée gisant. Comme de semblables allégations ne peuvent être vœux que par l'envie ou la jalousie, et qu'elles sont propres à faire un dommage considérable à cette maison qui est certainement une des institutions où les enfants reçoivent le plus de soins, où le système de punitions sévères n'est nullement en vigueur. Nous soussignés, citoyens de la paroisse de Longueuil, déclarons ces bruits faux et mensongers et prions les familles dont le nom des victimes a été mentionné, de réfuter ces calomnieux et perfides mensonges ou de les confirmer, s'il y avait quelque chose de vrai dans cette diffamation. Tous-aint Daigneau, Victor Chevier, Joseph Vincent, A. Collin, Tous-aint St. Marie, Joseph Lecœur. Nous, Charles Sabourin, médecin, 1^{er} idu Hôteau un des commissaires d'école pour la paroisse de Longueuil, déclarons que c'est avec le plus vif regret que nous avons appris, qu'une colonne des plus noires qu'on peut imaginer, circule sur la maison tenue en cette paroisse par les dames de la communauté de Jésus et de Marie, la quelle communauté comporte, qu'une élève de cette maison à qui on avait infligé par punition de passer un jour renfermée dans une chambre et qu'ayant été oubliée, cette enfant serait morte des suites du froid et de la faim.

La justice que l'on ne doit jamais refuser au mérite, nous fait un devoir dans la circonstance actuelle de dénier la conduite que l'on a fait gratuitement tenir à ces dames, et qu'au contraire elles remplissent la tâche qu'elles se sont imposées, de manière à mériter l'éloge de tous ceux qui ont l'avantage de les connaître.

Dr. SABOURIN, 1^{er} idu Hôteau.
N. B. Les autres papiers-nouvelles sont priés de vouloir bien publier ceci dans l'intérêt de cette maison.

Le comité central de l'association des établissements canadiens des townships, ann-are avec plaisir au public, que l'organisation de la ville de Montréal est à peu près terminée.

Il n'y a encore aucune nouvelle des compagnies de ce district, vu qu'elles attendaient sans doute, avant tout, des renseignements positifs du comité central. Mais, maintenant, on espère qu'elles se rapprocheront entre elles d'émulation pour annoncer prochainement leur organisation respective.

Le comité central a adressé au gouverneur une requête, expliquant le but de l'association, et demandant des octrois de terres. Il n'y a pas encore de réponse officielle ; mais son excellence le gouverneur général a exprimé son approbation du but de l'association, en même temps que son désir de favoriser les vues du comité. Le don de vingt lots fait par son excellence à l'association, témoigne assez de ses bonnes dispositions.

En attendant la réponse du gouverneur, le comité s'est mis en communication avec l'agent des terres de la compagnie anglaise de l'Amérique du Nord, et il est maintenant presque certain que ce sera sur les terres de cette compagnie que se fera le premier établissement.

Ce premier établissement se fera dans le township de Rexton, situé à sept lieues de St. Hyacinthe, et à vingt-deux de Montréal.

La ligne du chemin de fer entre Montréal et Portland passe à deux lieues de l'endroit où s'établira le village. On va par eau en voiture, excepté dans un espace de trois milles ; on ne peut encore passer qu'à pied ou à cheval. Ces trois milles de chemin seront faits au mois d'août prochain.

La compagnie des terres a bâti déjà un moulin à scie à Rexton ; un moulin à farine est en construction et sera terminé cet automne. Trois ou quatre rivières traversent ce township et offrent de nombreux pouvoirs d'eau.

Les terres seront généralement 25 acres de profondeur sur trois de largeur. La compagnie a 35,000 acres de terre dans ce township. Le sol est en général de bonne qualité et très fertile. Le bois qui y croît est en grande partie du bois franc.

Voici comment et à quelles conditions les terres seront vendues. Chaque individu achète lui-même la terre qu'il choisit, et cela directement de l'agent de la compagnie ou des propriétaires particuliers.

Les meilleures terres de la compagnie sont de dix chelins l'acre, à l'exception de quelques lots au tour du village dont le prix est de quinze chelins l'acre. Pendant les deux premières années, l'acquéreur ne paie rien du tout. Pendant les huit années suivantes, il paie l'intérêt du prix d'achat ; et pendant les quatre suivantes encore il paie le capital, en quatre paiements égaux. Ceci fait quatorze ans. Après le paiement définitif, il n'est dû aucune redevance quelconque.

La compagnie s'engage à ne pas augmenter le prix auquel elle vend aujourd'hui pendant les années 1848 et 1849, et à ne pas augmenter ce prix de plus de trente sous par arpent, pendant l'année 1850 ; et toute fois elle l'augmente.

La compagnie s'engage encore des travaux de chemins à exécuter, elle offre à chacun de ceux qui s'établiront sur ces terres, l'avantage de pouvoir travailler à ces chemins et de diminuer par ce qu'ils gagneront ainsi, la dette qu'ils devront à la compagnie pour le prix de leurs terres.

Il est loisible à chacun de payer le capital avant l'expiration des délais accordés ; et même, si l'on payait avant la compagnie ferait une déduction proportionnée

au temps qui resterait encore à courir. On pourra s'adresser à M. Wool, agent de la compagnie, à Rexton, le premier et le deux, le quinze et le seize de chaque mois ; et à Sheffield, en tout autre temps, ou à A. T. Gall, etc., l'agent principal de la compagnie à Sherbrooke. Le chemin le plus court est par St. Pie et Chélie.

La manière de s'y prendre la plus avantageuse par le comité central d'employer les secours très modiques jusqu'à présent, mais à sa disposition, et celle qui pour le moment rencontre le plus les vues dans lesquelles l'association a été fondée, est de bâtir une chapelle et une maison d'école, aussitôt qu'un certain nombre de familles sera établie. Sa grandeur l'évêque de Montréal promet d'y placer un missionnaire aussitôt que quatre-vingt familles y seront réunies. Le comité créera par là un centre d'opérations et à l'association et aux individus qui émigreront. Le comité croit de son devoir d'inviter à émigrer pour ce moment, aucune personne qui n'aurait pas déjà quelques avances.

Tant que les compagnies ne seront pas organisées, le cercle des opérations du comité central ne peut être que très restreint. Les comités locaux de la ville et des campagnes doivent donc se hâter de développer et de terminer leur organisation et de verser les contributions de leur loyauté entre les mains du trésorier général, qui dépose le tout à la banque d'épargnes.

On doit se rappeler que d'après un article de la constitution, tous ceux qui veulent s'établir sous la protection de l'association doivent être recommandés par le comité ou quelque membre du comité de leur localité.

Le bureau de l'association est établi à Montréal rue St. Vincent, No. 14, à l'étude de MM. Douro et Labrèche-Viger, avocats.

Chambre du comité central.
Montréal 22 mai, 1848.

M. L'éditeur. — Quelques personnes malveillantes, ayant l'intention de nuire ou de faire tomber une de nos maisons d'éducation situées à Longueuil, celle des Religieuses Dames de Jésus et Marie, ont fait circuler dans le public, qu'une des pensionnaires ayant été envoyée, par punition dans un corridor et avait été trouvée gisant. Comme de semblables allégations ne peuvent être vœux que par l'envie ou la jalousie, et qu'elles sont propres à faire un dommage considérable à cette maison qui est certainement une des institutions où les enfants reçoivent le plus de soins, où le système de punitions sévères n'est nullement en vigueur. Nous soussignés, citoyens de la paroisse de Longueuil, déclarons ces bruits faux et mensongers et prions les familles dont le nom des victimes a été mentionné, de réfuter ces calomnieux et perfides mensonges ou de les confirmer, s'il y avait quelque chose de vrai dans cette diffamation. Tous-aint Daigneau, Victor Chevier, Joseph Vincent, A. Collin, Tous-aint St. Marie, Joseph Lecœur. Nous, Charles Sabourin, médecin, 1^{er} idu Hôteau un des commissaires d'école pour la paroisse de Longueuil, déclarons que c'est avec le plus vif regret que nous avons appris, qu'une colonne des plus noires qu'on peut imaginer, circule sur la maison tenue en cette paroisse par les dames de la communauté de Jésus et de Marie, la quelle communauté comporte, qu'une élève de cette maison à qui on avait infligé par punition de passer un jour renfermée dans une chambre et qu'ayant été oubliée, cette enfant serait morte des suites du froid et de la faim.

La justice que l'on ne doit jamais refuser au mérite, nous fait un devoir dans la circonstance actuelle de dénier la conduite que l'on a fait gratuitement tenir à ces dames, et qu'au contraire elles remplissent la tâche qu'elles se sont imposées, de manière à mériter l'éloge de tous ceux qui ont l'avantage de les connaître.

Dr. SABOURIN, 1^{er} idu Hôteau.
N. B. Les autres papiers-nouvelles sont priés de vouloir bien publier ceci dans l'intérêt de cette maison.

Le comité central de l'association des établissements canadiens des townships, ann-are avec plaisir au public, que l'organisation de la ville de Montréal est à peu près terminée.

Il n'y a encore aucune nouvelle des compagnies de ce district, vu qu'elles attendaient sans doute, avant tout, des renseignements positifs du comité central. Mais, maintenant, on espère qu'elles se rapprocheront entre elles d'émulation pour annoncer prochainement leur organisation respective.

Le comité central a adressé au gouverneur une requête, expliquant le but de l'association, et demandant des octrois de terres. Il n'y a pas encore de réponse officielle ; mais son excellence le gouverneur général a exprimé son approbation du but de l'association, en même temps que son désir de favoriser les vues du comité. Le don de vingt lots fait par son excellence à l'association, témoigne assez de ses bonnes dispositions.

En attendant la réponse du gouverneur, le comité s'est mis en communication avec l'agent des terres de la compagnie anglaise de l'Amérique du Nord, et il est maintenant presque certain que ce sera sur les terres de cette compagnie que se fera le premier établissement.

Ce premier établissement se fera dans le township de Rexton, situé à sept lieues de St. Hyacinthe, et à vingt-deux de Montréal.

La ligne du chemin de fer entre Montréal et Portland passe à deux lieues de l'endroit où s'établira le village. On va par eau en voiture, excepté dans un espace de trois milles ; on ne peut encore passer qu'à pied ou à cheval. Ces trois milles de chemin seront faits au mois d'août prochain.

La compagnie des terres a bâti déjà un moulin à scie à Rexton ; un moulin à farine est en construction et sera terminé cet automne. Trois ou quatre rivières traversent ce township et offrent de nombreux pouvoirs d'eau.

Les terres seront généralement 25 acres de profondeur sur trois de largeur. La compagnie a 35,000 acres de terre dans ce township. Le sol est en général de bonne qualité et très fertile. Le bois qui y croît est en grande partie du bois franc.

Voici comment et à quelles conditions les terres seront vendues. Chaque individu achète lui-même la terre qu'il choisit, et cela directement de l'agent de la compagnie ou des propriétaires particuliers.

Les meilleures terres de la compagnie sont de dix chelins l'acre, à l'exception de quelques lots au tour du village dont le prix est de quinze chelins l'acre. Pendant les deux premières années, l'acquéreur ne paie rien du tout. Pendant les huit années suivantes, il paie l'intérêt du prix d'achat ; et pendant les quatre suivantes encore il paie le capital, en quatre paiements égaux. Ceci fait quatorze ans. Après le paiement définitif, il n'est dû aucune redevance quelconque.

La compagnie s'engage à ne pas augmenter le prix auquel elle vend aujourd'hui pendant les années 1848 et 1849, et à ne pas augmenter ce prix de plus de trente sous par arpent, pendant l'année 1850 ; et toute fois elle l'augmente.

La compagnie s'engage encore des travaux de chemins à exécuter, elle offre à chacun de ceux qui s'établiront sur ces terres, l'avantage de pouvoir travailler à ces chemins et de diminuer par ce qu'ils gagneront ainsi, la dette qu'ils devront à la compagnie pour le prix de leurs terres.

Il est loisible à chacun de payer le capital avant l'expiration des délais accordés ; et même, si l'on payait avant la compagnie ferait une déduction proportionnée

A VENDRE
A TRES-BAS PRIX.
PORCELAINE, VERRERIE, FAIENCE,
EN GROS ET EN DETAIL.
No. 171, Rue St. Paul.
Presque vis-à-vis la Douane.

ROBERT ANDERSON offre à vendre, un grand assortiment de Services kaolin, Dins, à usages à Thé, à Café, à Déjeuner et à toilette, avec une grande variété d'autres articles en ce genre.

Veux richement couverts et coulés, Carafes, grands Vases, verres à vin à liqueur, Coupes pour Cardat, Vases pour salades, pour confitures, etc, etc.
EN GROS.
Paniers assortis, par paquets, qu'empaquetés à ordre par douzaine.
7 mai, 1848.

A VENDRE.
A louer, à des conditions
faciles, cette maison spacieuse avec
pendant rue St. Alexis dans le quartier de
la ville où se fait le commerce en gros, pro-
pre, avec quelques changements à faire, un
HOTEL, ou VOUTE pour le COMMERCE,
possession le 1^{er} Avril, s'adresser sur les lieux
ou au sousigné

P. N. ROSSITER
Avocat.
Montréal 15 Février 1848.

CHAPAUX
HAMILTON & Co., Rue McGill pren-
nent la liberté de faire savoir qu'à
raison de l'augmentation qu'ils ont éprouvée par
rapport à la vente de leur Chapaux et printemps
deux, ils en ont fait une importation considéra-
ble de tirs de McGill, us Manufacturiers. Ils
viennent d'ouvrir leur Magasin pour la vente et
peuvent recommander avec confiance leur Cha-
peaux à leur nombreuses pratiques.
Un lot Chapaux de six pour 24, volant 6, 6.
" 1^{er} " " 7 6 do 10
" 2^e " " 10 6 do 12
" 3^e " " 12 6 do 15
" 4^e " " 15 6 do 20
" 5^e " " 20 6 do 25
Leur magasin est au bas de la Rue McGill vis-
à-vis la Maison du Parlement.
Montréal 4 avril 1848.

AVIS.
G. N. GOSSELIN offre ses remerciements
à ses amis et au public pour l'encourage-
ment libéral qu'il a reçu comme Collecteur,
et le espère la continuation de son patronage. Il
a transporté son bureau au No. 27, Rue Craig,
ci-devant la résidence de M. H. N. Morin.
N. B. — Il se charge de la location des maisons,
ainsi que de la collection des loyers, et de l'agen-
ce des journaux.
19 mai 1848.

PROPRIETE DE PRIX
A VENDRE.
Le Soussigné a été autorisé à offrir et ven-
dre à des termes de paiements faciles
cette PROPRIETE DE PRIX, bien connue,
située au coin de la rue Notre Dame et la
Place Jacques Cartier, joignant au nord-est la
baie du Gouvernement, et vis-à-vis le
jardin du Gouvernement. Cette propriété
était, antérieurement, la résidence de feu Phl-
amis McGill, et appartient à MM. Francis,
William et Henri Desbrières. L'extension
à 100 pieds de front sur la rue Notre Dame,
et 96 pieds sur la Place Jacques Cartier. La
maison a été bâtie jusqu'à 1400 par an, ces
années dernières.

AVIS.
Le Soussigné désire informer ses amis et le
public en général, qu'il a engagé l'office
No. 22 St. François Xavier, près de l'office
du bureau de l'Assurance de l'Amérique Bri-
tanique où il espère offrir son service comme un
transacteur d'Assurance et agent général.
Il est prêt à s'occuper aux intérêts de ceux
qui désireraient de prendre une assurance de vie,
de marine, avec emplois des Américains Provi-
ciaux.
Comme agent général il sera heureux de rem-
plir les fonctions qui sont des rapports à la
Douane, comme collecteur.

ROBERT BOYLE.
REFERENCES :
J. W. DUNSMON, Esq.
J. B. GREENSHIELDS, Esq.
JAMES GILMOUR, Esq.
J. D. BERNARD, Esq.
MATTHEW RYAN, Esq.
WILLIAM STAMPA, Esq.
FRANCIS CAMPION, Esq.
Mai 23 1848.

ATTENTION !! ATTENTION !!!
COMMUNICATIONS A
BON MARCHE ET DIRECTE AVEC
TOUTE PARTIE DU
HAUT CANADA.

Le Nouveau Vaisseau, le Comte CATH-
CART, qui porte le pèlerinage de 350 ton-
neaux, voyageant durant la saison navigable de
1848, en route Montréal, Amherstburg et De-
troit, arrêtera à tous les ports, sur la Rivière du
St. Laurent et sur le lac Ontario, Erie et St.
Catharines, pour les Passagers et les Marchan-
dises du point et des cabines. Les prix sont au
désir.

Tout fricht sera porté sur le pont.
Pour le freight ou pour le voyage. Informez
vous à DONALD MURRAY & Co. Montréal.
Régistrez.

Gentle. Toronto
HODGE & Co., Port Stanley,
PARK & Co., Amherstburg,
C. HUNT, Windsor.
Montréal, Mai 23, 1848.

Les personnes qui désirent faire le voya-
geur le vaisseau ci-dessus mentionné sont
priés d'envoyer leurs Marchandises aux Maga-
sins des Soussignés, au plus tard, Mardi soir,
comme ce vaisseau se propose de laisser mer-
credi avant midi. Les passagers sont priés d'être
à bord mercredi matin.

DONALD MURRAY & Co.,
AGENTS
Maga-lis vis-à-vis les nouveaux bassins.
Montréal 23 mai 1848.

LE GENERAL TOM THUMB.
Cet homme distingué en Miniature, qui
a été visité par des Millions de person-
nes aux Etats-Unis et ailleurs, tiendra son
levée, à la salle des Old Fellows, lundi 1^{er}
29 depuis 2h. jusqu'à 4 heures P. M. et 7h.
jusqu'à neuf heures du soir, pour quelques
jours seulement.

Le Général fera connaître sa capacité ex-
traordinaire, consistant en 24 positions de
Statuer-Lie, aussi il donnera quelques imi-
tations de Napoléon et Frédéric le grand,
accompagné d'une grande variété de chan-
sons, danses, etc.

Pour plus amples informations voyez
les bils.
Prix d'admission, Sièges de devant, 2s 6d
Sièges de derrière 1s 3d.
30 mai 1848.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE
ENTRE
MONTREAL & QUEBEC.
DE QUEBEC à "JOHN MUNN"
formeront une ligne régulière entre MON-
TEAL et QUEBEC.

R. J. MORGAN,
AGENT.
Montréal, 26 Mai 1848.

AVIS.
D'EPUIS le premier Mai, M. JAMES
GEORGE SHIPWAY est admis comme
associé dans le commerce d'échange du Soussigné,
sous le nom et raison de JOHN LEEHING et
Cie.

5 avril 1848. JOHN LEEHING.

AVIS.
Une assemblée des amis et des propriétaires
des omnibus de la cité et d'au-delà, tenue à
l'Hôtel de Mr. Henry Irish, samedi soir, le 13
de mai 1848, Mr. John Sutherland étant unani-
mement choisi comme président, et Mr. Rob-
ert W. S. Mackay requis d'agir comme secré-
taire.

Il a été résolu à l'unanimité sur la motion
de Mr. Alexander Ramsay secondé par Mr. C.
Hobbs que cette assemblée soit un comité avec
pouvoir d'ajouter à leur nombre, afin de faire
une soustraction pour indemniser MM. McLean
et Wright de la perte de plus de trois cents loix
qu'ils ont souffertes par la destruction de leur
établissement par le dernier incendie, qu'on sup-
pose avoir été mis à dessein, et qui pour mettre
à effet cette résolution les membres du Comité
s'adressent aux citoyens de Montréal qui dési-
rent de favoriser cette belle entreprise, pour
avoir d'eux ce qui leur jugeront convenable de
donner pour cet objet.

Coin des rues St. Pierre Craig et de la Rue
de la Fertilisation.
Anciennement à l'usage de
MM. HENRI & RODEN.

